



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE

HÔTEL DE VILLE
3, RUE DES COPAINS
SAINTE-MARTINE (QUÉBEC)
JOS 1V0

TÉL.: (450) 427-3050

Extrait de procès-verbal

Séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 6 décembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Richard Laberge
Monsieur Jean-Denis Barbeau
Madame Carole Cardinal
Madame Mélanie Lefort
Monsieur Dominic Garceau

Monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-12-251 : Proclamation de la Municipalité de Sainte-Martine à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses 42 maisons membres lancent une vaste campagne de sensibilisation impliquant les municipalités du Québec;

Attendu que l'objectif de cette campagne est d'envoyer un message fort et concerté aux Québécoises et Québécois;

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, tout en tenant compte que la violence conjugale relève exclusivement de la compétence des gouvernements provincial et fédéral, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence,

**Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents**

Que le conseil municipal proclame la Municipalité de Sainte-Martine à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Que le conseil municipal autorise l'affichage de la présente résolution et les documents y afférents sur le site internet de la municipalité ainsi que sur les espaces prévus pour les avis publics.

Adoptée

Extrait conforme du livre des minutes



Gilles Bergeron
Directeur général et secrétaire-trésorier